FICHE N° UL-227

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Lingettes PRODENE Agro-alimentaires Sans rinçage

Fabricant : Laboratoires PRODENE KLINT - Division Lingettes
8, rue Léon Jouhaux
Z.I. PARIEST - CROISSY BEAUBOURG
F-77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Tél : 01 60 95 49 00
Fax : 01.60 95 49 49
lionel.mercier@prodene-klint.com

Appel d'urgence : **ORFILA** 01 45 42 59 59

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers :

- *Effets néfastes sur la santé* : irritant pour les yeux

- *Dangers physiques* : produit inflammable

- *Risques spécifiques* : selon les critères de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE, ce produit est classé irritant et inflammable

3 - COMPOSITION

Préparation

Nature chimique :
- **lingette :** non-tissé (cellulose/viscose)
- **solution d'imprégnation :** à base d'alcool isopropylique et d'acide sorbique

Composant contribuant au danger :
2-propanol (CAS : 67-63-0 EINECS 200-661-7) : 30% - classification CEE : F Xi ; R11; R36 ; R67

4 - PREMIERS SECOURS

Inhalation : transférer à l'air frais

Contact avec les yeux ou les muqueuses: rinçage à l'eau immédiat et abondant (15 minutes au moins), consulter un médecin

Ingestion : évacuer le corps étranger, appeler immédiatement un médecin

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : tous les agents d'extinction sont utilisables

Protection des intervenants : porter un appareil de protection respiratoire

6 - PRECAUTIONS A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : éviter le contact avec la peau en portant des gants

Méthode de nettoyage : récupérer et conserver les produits pour élimination ou recyclage ultérieurs

Nettoyage / Décontamination : balayer et laver à l'eau

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- Précautions à prendre : Conserver à l'écart de toute flamme, corps incandescent ou source d'étincelles
  Ne pas fumer
- Conseils d'utilisation : Respecter les conditions d'emploi
  Ne pas mélanger avec d'autres produits

Stockage : Il est recommandé de stocker le produit dans son emballage d'origine fermé dans un endroit frais bien ventilé entre 0 et 40 ° C.
Craint le gel.
Conserver hors de portée des enfants

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition *Valeurs limites (France)*: 2-propanol VLE = 980 mg/m3

Equipement de protection individuelle :
Le port de gants est préconisé dans le cadre des protocoles de désinfection.

Cf tableau n° 84 des maladies professionnelles, dû à la présence d'alcool isopropylique.

9 - PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES DE LA SOLUTION D'IMPREGNATION

Aspect : Liquide limpide incolore évoluant au jaune dans le temps

pH : produit pur : 5 - 7

Températures de changement d'état :

. point de gel : non déterminé
. ébullition : non déterminé

Point éclair : 23 ° C

Explosivité : non déterminée

Masse volumique (20 °C) : environ 0,95 g/cm3

Solubilité : Totalement soluble à l'eau

Viscosité (Brookfield à 20 °C) : < 50 mPa.s

10 - STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante

Réactions dangereuses : Peut s'enflammer au contact d'une flamme

Matières à éviter : Ne pas mélanger à d'autres agents désinfectants

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL50 > 2000 mg/kg voie orale, chez le rat.

Effets locaux : Irritant Primaire : non irritant
Irritant Oculaire : irritant

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Sur la base des connaissances actuelles, aucun effet dangereux sur l'environnement n'est à attendre.
Solution d'imprégnation à base de substances facilement biodégradables.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

14 - TRANSPORT : CODIFICATION ET CLASSEMENT

Réglementation internationale :

- Transport Routier : ADR
N° ONU : 3175
Classe : 4.1
Groupe d'emballage : II
Désignation officielle de transport : SOLIDES ou mélanges de solides CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE ayant un point éclair inférieur ou égal à 61°C (tels que préparations et déchets), N.S.A (isopropanol)

Transport Maritime : IMDG
N° ONU : 3175
Classe : 4.1
Groupe d'emballage : II
Désignation officielle de transport : SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (isopropanol)
Point éclair : +23°C

Transport Aérien : IATA
N° ONU : 3175
Classe : 4.1
Groupe d'emballage : II
Désignation officielle de transport : SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, n.o.s (isopropanol

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Etiquetage

- **Réglementations CEE :** étiquetage obligatoire des préparations dangereuses (auto classification) : concerné

- **Symboles et indications de danger :** Xi

- **Phrases R** : R10 : inflammable
  R36 : irritant pour les yeux
  R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges

- **Phrases S** :
- S23 : ne pas respirer les vapeurs
- S26 : en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Etiquetage des colis

Carré blanc posé sur la pointe 10 x 10 cm avec marquage UN 3175

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Lingettes PRODENE Agro-alimentaires Sans rinçage sont des lingettes imprégnées d'une solution désinfectante, pour la désinfection des surfaces en milieu agroalimentaire.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit".